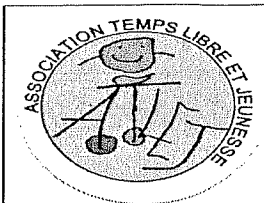


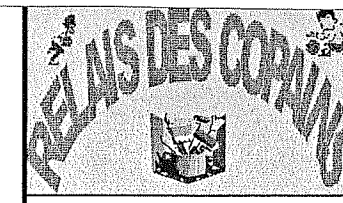
Tél : 02.32.26.08.57  
 atlej@wanadoo.fr



Tél : 02.32.36.46.86  
 Port : 06.88.06.28.01



## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE BREUILPONT 2014-2015



Nom & Prénom de l'enfant : .....  
 Date & Lieu de naissance : .....  
 Adresse complète : .....

N° de téléphone domicile : .....  
 N° de téléphone portable : .....  
 Adresse mail : .....

Nom du chef de famille : .....  
 Profession du père : .....  
 N° de téléphone pro : .....  
 Profession de la mère : .....  
 N° de téléphone pro : .....

Régime des familles :  CAF  MSA  Autre (Précisez).....  
 N° d'allocataire : .....

Personne à prévenir en cas de retard ou d'impossibilité des parents & N° de téléphone	..... ..... ..... ..... ..... .....
--	--

### DECHARGE

Je soussigné.....  
 autorise mon enfant..... :

à rentrer avec.....,  
 qui viendra le chercher exceptionnellement le..... à l'heure  
 habituelle de départ.

à rentrer avec.....,  
 qui viendra le chercher tous les soirs.

Je décharge donc l'Association Temps Libre Et Jeunesse de toute responsabilité  
 lors du départ de mon enfant dans l'un de ces cadres noté ci dessus.

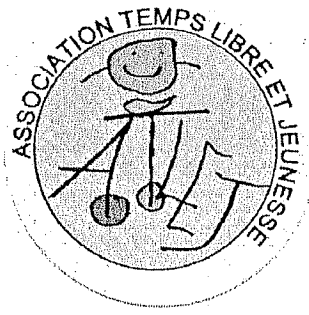
Signature des parents :

	MATIN	SOIR
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		

Afin que votre dossier d'inscription soit complet et pris en compte, merci de fournir les documents suivants :

- Feuille d'inscription
- Fiche sanitaire & photocopie du carnet de santé
- Autorisation de diffusion d'image
- Règlement intérieur
- Avis d'imposition 2013 si celui-ci n'a jamais été fourni

**Pour les enfants rentrants seuls à la maison à partir d'une certaine heure, pour ceux participant à un atelier ou pour chaque départ exceptionnel une décharge est à retourner aux animateurs.**



**AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES,  
D'IMAGES OU VIDEOS POUR LES MINEURS**

« L'autorisation du droit à l'image » est un document obligatoire en vue de diffusions de photographies et/ou vidéos de votre enfant.

Pour cela, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir et à nous remettre pour valider votre autorisation. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informez par écrit l'Association Temps Libre Et Jeunesse qui s'engage alors à ne plus diffuser et à retirer les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de l'ATLEJ et seront archivées et/ou détruites.

Cordialement,

L'Association Temps Libre Et Jeunesse



Association Temps Libre Et Jeunesse, 4bis Grande Rue – 27730 BUEIL  
Tél / Fax : 02.32.26.08.57 / 02.32.26.06.83 ou [atlej@wanadoo.fr](mailto:atlej@wanadoo.fr)

(Coupon à remplir et à retourner à l'Association Temps Libre Et Jeunesse)

Je soussigné(e).....(Nom).....(Prénom)  
.....(Adresse)  
.....(Code Postal).....(Ville)  
Représentant légal de .....(Nom).....(Prénom) Né(e) le .....

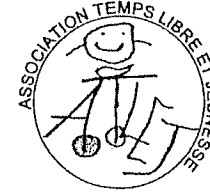
Autorise l'Association Temps Libre Et Jeunesse à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant (désigné ci-dessus) :

- Pour la publication dans une revue, un journal ou un ouvrage ;
- Pour la publication sur une affiche, une plaquette ou tout autre support de publicité au nom de l'ATLEJ ;
- Pour la diffusion sur sites internet ;
- Pour présentation en public lors d'une exposition.

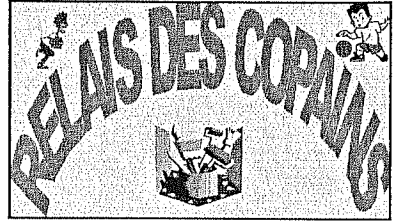
N'autorise pas l'Association Temps Libre Et Jeunesse à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant (désigné ci-dessus).

Fait à ..... Le .....

Signature du représentant légal (précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)



**2014-2015  
REGLEMENT INTERIEUR**



1. L'accueil périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de (7H30 à 8H50 et de 16H30 à 19H00) et les mercredis matin.
2. L'accueil périscolaire « Le Relais des Copains », n'est ouvert qu'aux enfants scolarisés et fréquentant les écoles maternelles et primaires de BREUILPONT aux :
3. L'inscription à l'accueil périscolaire s'entend pour des périodes fixes et nous n'accueillerons pas d'enfants ponctuellement sauf exceptionnellement pour des raisons particulières.
4. Une fiche sanitaire relatant l'état de santé de l'enfant devra être rendue au plus tard à la première venue de l'enfant.
5. L'accueil fermant impérativement à 19H00, le nom et le numéro de téléphone d'une personne à appeler, en cas de retard des parents, devront être fournis.
6. Les familles se chargeront de donner chaque jour un goûter à leur(s) enfant(s). Un supplément de 0,50€ vous sera facturé si l'enfant l'oublie trop régulièrement.
7. Après son goûter, votre enfant pourra, s'il le souhaite, faire ses devoirs dans une salle au calme.
8. Le matin, les enfants devront être accompagnés jusqu'à la porte de l'accueil périscolaire et remis aux animateurs. La restitution des enfants ne sera faite qu'aux parents, sauf autorisation écrite de ceux-ci stipulant le nom d'une personne les remplaçant. Sur autorisation écrite des parents, les enfants pourront rentrer seuls chez eux ; dans ce cas la responsabilité des parents sera seule engagée. Lorsque vous déposerez votre enfant à l'accueil périscolaire, merci de bien vouloir vous garer sur le parking prévu à cet effet et non le long de la route afin de ne pas gêner la circulation.
9. Pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter les règles de circulation et donc d'adapter votre vitesse en arrivant aux abords de l'accueil périscolaire.
10. Le montant de la séance est fixé, en fonction des revenus des familles, de 0.60 à 3.14 euros par enfant, quelque soit le temps passé par l'enfant.
11. Les familles devront nous faire parvenir dans les meilleurs délais leur avis d'imposition afin que nous puissions déterminer le tarif par séance.
12. Les factures seront envoyées aux familles chaque fin de mois par la secrétaire de l'association : Mlle Céline GAMBARARA. En cas de non paiement dans les délais, l'enfant ne sera plus accepté.
13. Les règlements par chèque devront être libellés à l'ordre de l'association Temps et Libre et Jeunesse. Il est à noter que les animateurs ne peuvent pas faire parvenir vos règlements à la secrétaire.
14. Tout acte de violence ou de non respect vis à vis de l'équipe ou d'un autre enfant, pourra entraîner le renvoi de l'enfant.
15. Il est interdit d'amener des jouets, jeux ou effets personnels à l'accueil périscolaire. Dans le cas contraire, nous ne serons pas responsables en cas de casse, de perte ou de vol.
16. En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un médecin, il sera fait appel dans un premier temps au cabinet médical de Bueil.
17. Aucun médicament ne sera administré sur l'accueil sans certificat médical et hors accord écrit préalable des familles.
18. En cas de désistement trop important des familles, nous nous réservons le droit de fermer l'accueil périscolaire à tout moment, après en avoir informé les parents.
19. Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
20. Ce présent règlement doit être rendu signé le jour de l'inscription.
21. En cas de retard, nous demandons aux familles de prévenir les animateurs aux numéros suivants :

Alexandra : 06.88.06.28.01

Accueil périscolaire : 02.32.36.46.86

Date et Signature des Parents

La Responsable du périscolaire  
Alexandra CARON

Le responsable de l'Association  
Nicolas DE COOMAN